

Guide
du réseau «points-nœuds» cyclable
de la Province de Namur

04.2025



PROVINCE
de NAMUR

1. Découvrir le réseau..... 4

1.1 Qu'est-ce qu'un réseau "points-noeuds" cyclable ?..... 5

1.2 Et en province de Namur alors ?..... 6

2. Utiliser le réseau.....10

2.1 Je planifie ma balade.....11

2.2 Je me repère sur le réseau.....15

3. Signaler un problème sur le réseau18

3.1 Quels types de problèmes rencontre-t-on ?.....19

3.2 Comment signaler un problème ?.....22

4. être volontaire du réseau..... 26

4.1 Je propose ma candidature.....27

4.2 Je découvre la plateforme EasyGIS..... 30

4.3 Je prépare mon tour d'inspection.....34

4.4 Je modifie le statut de l'inspection : "En cours".....36

4.5 Je commence l'inspection.....36

4.6 Je signale les problèmes.....38

4.7 Je modifie le statut de l'inspection : "Terminée".....45

5. être partenaire du réseau46

5.1 Qui sont les partenaires de la Province de Namur ?.....47

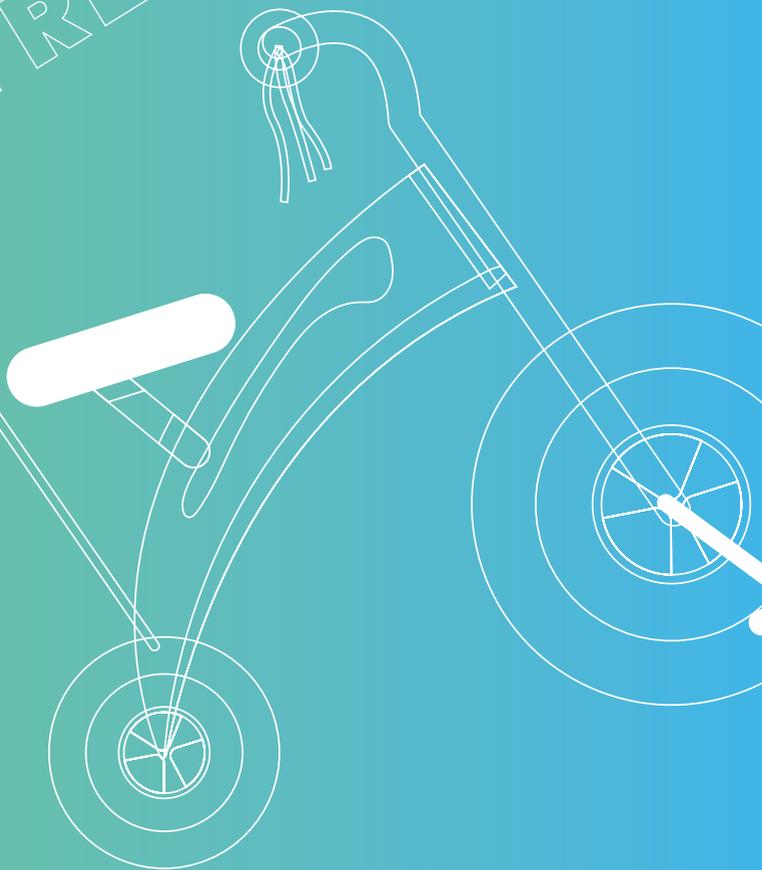
5.2 Je veille sur le réseau et signale les problèmes.....50

5.3 Je collabore grâce à la plateforme EasyGIS.....50

6. Contacter l'équipe gestionnaire du réseau..... 56



1. DÉCOUVRIR LE RÉSEAU



1.1 Qu'est-ce qu'un réseau "points-noeuds" cyclable ?

Un réseau "points-noeuds" est un système ingénieux de signalisation conçu pour permettre aux cyclistes de s'orienter facilement. Il est constitué d'un **maillage de voiries** qui se croisent à des **carrefours numérotés**, ce sont les points-noeuds.

Ce type de réseau a, dans la très grande majorité des cas, une vocation touristique. Les voiries intégrées au réseau sont pour la plupart **tranquilles**, avec un revêtement correct, et relient des **points d'intérêts touristiques ou patrimoniaux**. Les mailles du réseau ne sont donc pas nécessairement les plus directes entre chaque points-noeuds.

La force du système est que chaque utilisateur peut **définir son parcours**. Contrairement aux balisages traditionnels qui proposent des itinéraires prédéfinis. Le cycliste choisit donc lui-même une succession de points-noeuds, en fonction de la longueur qu'il souhaite parcourir, en boucle ou en ligne. Les points-noeuds offrent donc un **nombre quasi incalculable d'itinéraires possibles**.

Enfin, les points-noeuds cyclables contribuent aussi à favoriser la **mobilité active et durable** de manière générale auprès du grand public.

1.2 Et en province de Namur alors ?

Historique

Le réseau des points-nœuds de la Province de Namur a fait l'objet d'une ébauche en 2015-2016. Un bureau d'études a ensuite pris le relais pour étudier un maillage sur l'ensemble du territoire provincial, en concertation avec les acteurs locaux. Le réseau ainsi dessiné sur carte représentait alors 1.800 km et couvrait l'ensemble des **38 communes**.

Le personnel de la Province de Namur a ensuite repris la main en 2019 pour finaliser la conception du réseau (dernières concertations avec les partenaires locaux) et concrétiser celui-ci. Après avoir étudié l'implantation du balisage (étude de piquetage), l'équipe s'est chargée de commander et vérifier la pose des balises.

Aujourd'hui, le réseau est en constante évolution. Chaque année, de **nouvelles liaisons** voient le jour et certains tracés sont mis à jour en fonction des aménagements cyclables réalisés par les gestionnaires de voiries (communes ou région).

Oyez Oyez !

Sachez que nous sommes constamment à la recherche de nouveaux volontaires prêts à mettre le pied à la pédale pour nous aider à veiller sur le réseau !



En chiffres

Le réseau cyclable des points-nœuds en Province de Namur s'étend sur près de **2.100 km** et comporte plus de **400 points-nœuds**. Cela représente actuellement plus de **10.800 balises** réparties sur le territoire provincial. Notre réseau est interconnecté avec les réseaux des provinces voisines du Brabant Wallon, du Hainaut, de Liège et du Luxembourg. Il le sera également avec le département Français des Ardennes qui est en train de développer les points-nœuds sur son territoire avec l'appui de notre équipe namuroise notamment.

Gestion du réseau

Notre équipe technique provinciale est actuellement composée de 5 agents provinciaux (3,5 équivalent temps-plein) et est chargée d'**assurer la gestion et la maintenance** de ce réseau. Nous veillons à l'état du balisage, aussi à l'état des voiries empruntées même si celles-ci sont de la responsabilité du gestionnaire de voiries (communes ou région). Nous faisons produire les nouvelles balises et les posons nous-mêmes sauf pour de nouvelles longues liaisons pour lesquelles nos ressources internes sont limitantes.

Pour nous assister dans cette veille du réseau, nous pouvons heureusement compter sur nos **partenaires** locaux (les communes, les maisons du tourisme), sur les **usagers** qui nous remontent des signalements depuis le terrain et sur une équipe de **volontaires motivés**.

Promotion touristique

La Province de Namur n'a pas pour vocation d'assurer la promotion des itinéraires ou des points d'intérêt touristiques. Notre mission se limite donc à la gestion du balisage et à la mise à jour des tracés qui le nécessitent.

Cependant, afin de mettre en avant le réseau namurois des points-noeuds et contribuer à favoriser la mobilité active et durable auprès du grand public, la Province de Namur assure une communication minimale : mise à disposition d'un **planificateur d'itinéraires** sur notre site internet, réalisation de **cartes papiers**, participation à certains événements, etc.

La promotion touristique en tant que telle est de la compétence des **maisons du tourisme** établies sur le territoire. Celles-ci proposent généralement des itinéraires thématiques et mettent en lumière les points d'intérêts à découvrir au droit des itinéraires. Il en existe 6 sur le territoire de la Province de Namur.



TERRA CURIOSA

Rue Sigebert 3
5030 Gembloux
+32(0)81 62 69 66
info@terracuriosa.be
www.terracuriosa.be

TERRA
CURIOSA



EXPLORE MEUSE

Avenue Colonel Cadoux 8
5500 Dinant
+32(0)82 22 28 70
info@exploremeuse.be
https://www.exploremeuse.be/

explore
me
us
e



PAYS DE BOUILLON

Quai des Saulx 12
6830 Bouillon
+32(0)61 46 52 11
info@paysdebouillon.be
https://www.paysdebouillon.be/



PAYS DES LACS

Route de la Plate Taille 99
6440 Boussu-lez-Walcourt
+32(0)71 14 34 83
info@lepaysdeslacs.be
https://www.lepaysdeslacs.be/fr



FAMENNE ARDENNE

Place de l'Etang 15
6900 Marche-en-Famenne
+32(0)84 34 53 27
info@famenneardenne.be
https://www.famenneardenne.be



CONDROZ FAMENNE

Place Monseu 23
5590 Ciney
+32(0)86 40 19 22
info@destinationcondroz.be
https://www.destinationcondroz.be

Destination
CONDROZ
FAMENNE

2.1 Je planifie ma balade

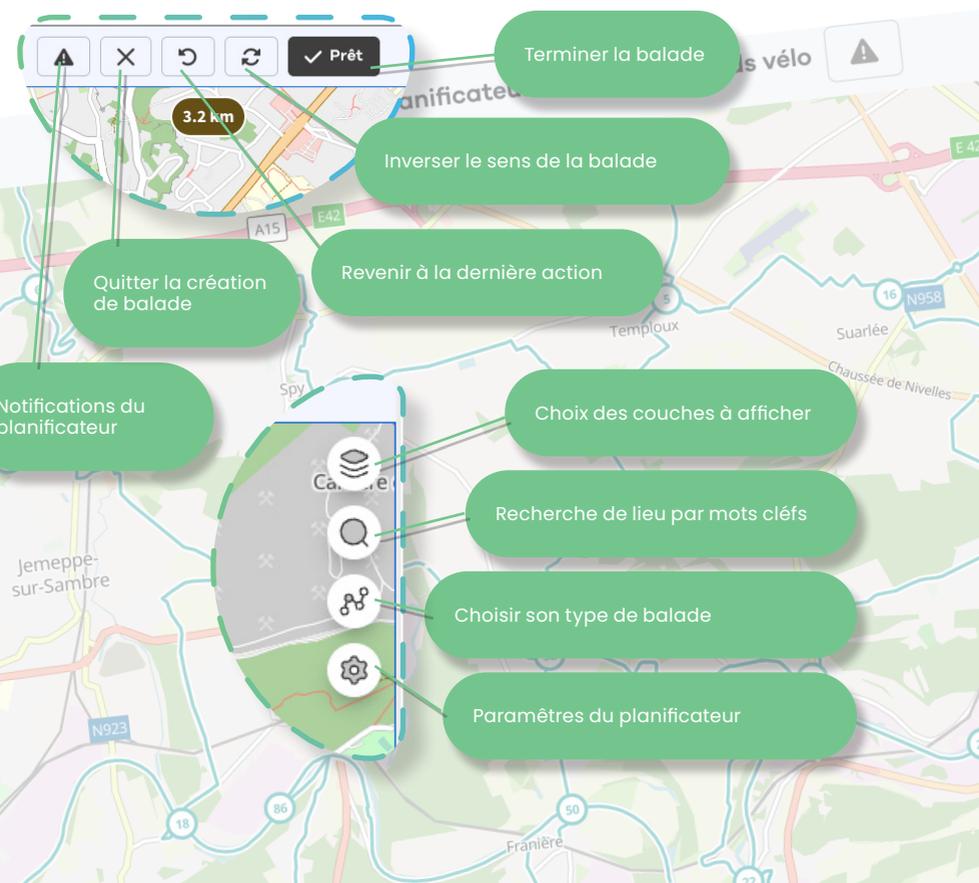
La manière la plus simple pour parcourir les points-noeuds est d'utiliser un planificateur d'itinéraires. Il existe plusieurs sites internet proposant un planificateur. Nous avons choisi de proposer celui de NodeMapp qui nous semble être le plus abouti sur le marché actuellement. De plus, son concepteur propose une application mobile (avec une version gratuite et une version premium).

Le planificateur



NOTRE PLANIFICATEUR

sur notre site web : www.velo.province.namur.be



2. UTILISER LE RÉSEAU

Création d'une balade «Point à point»

Pour commencer à dessiner un itinéraire, il faut cliquer sur un premier point-noeud qui sera le départ de votre balade. Une fois le premier point-noeud sélectionné, ce dernier apparaît en gras avec une punaise verte. C'est le symbole qui représente le départ de votre balade.

En cliquant sur un autre point, vous sélectionnez la suite de votre parcours. Ce dernier apparaît également en gras mais avec une punaise rouge qui symbolise le dernier point-noeud sélectionné. Il suffit alors de répéter cette opération jusqu'à dessiner votre itinéraire complet.

Astuce

Il faut un certain niveau de zoom pour visualiser les numéros de points-noeuds. Si ces derniers ne sont pas visibles, il faut zoomer davantage.

Astuce

Il est possible de cliquer sur un point-noeud qui n'est pas directement voisin du précédent. Le système proposera alors l'itinéraire le plus court entre ces points en identifiant automatiquement les points-noeuds intermédiaires.

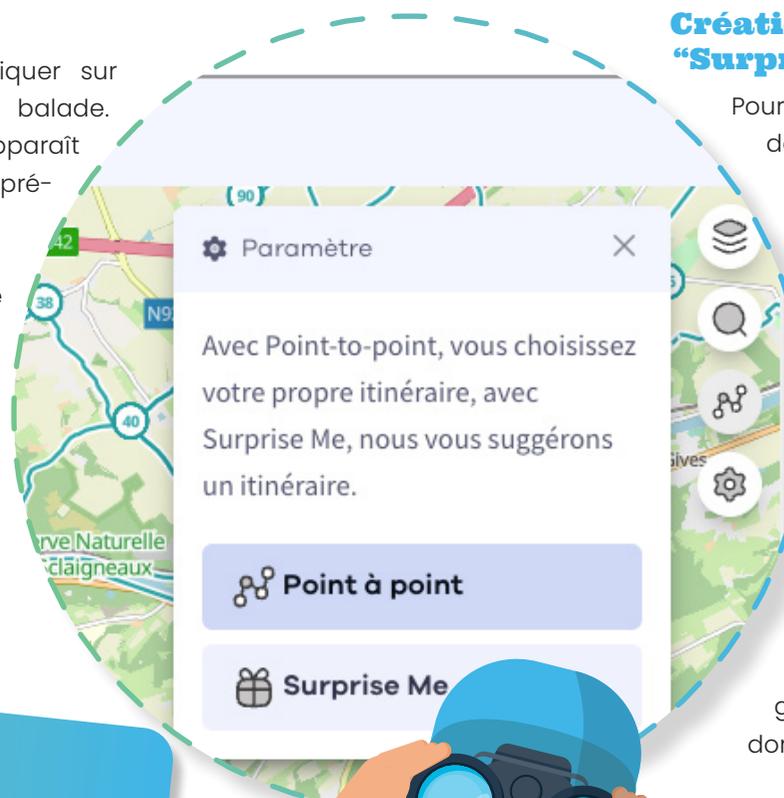
Création d'une balade «Surprise me»

Pour les utilisateurs indécis qui ont envie de se laisser surprendre, NodeMapp propose aussi une balade aléatoire au départ d'un point au choix. Dans les outils du planificateur (à droite de la carte), il faut aller dans le menu "type de balade" et opter pour "surprise me".

Il suffit de cliquer sur le carrefour de son choix qui déterminera le départ de votre balade. Une fenêtre contextuelle apparaît où il est possible de choisir le nombre de kilomètres à parcourir et la direction désirée. NodeMapp génère alors une boucle reprenant les données encodées.

Astuce

Pour que l'expérience soit optimale, il est recommandé de créer **un compte**.



Finaliser le parcours

Une fois la balade créée, il faut appuyer sur le bouton "Prêt", ce qui ouvre un menu contextuel reprenant les différentes options d'utilisation.

AJOUTER AUX FAVORIS

Si on est connecté à NodeMapp, il est possible d'ajouter la balade à ses favoris pour la garder en mémoire.

IMPRIMER L'ITINÉRAIRE

Cette option va générer un PDF imprimable sur lequel se trouvera tous les détails (suite de numéro, carte, ...) de la balade

PARTAGER L'ITINÉRAIRE

Cette option va générer un lien ou un code à partager dans l'application.

CRÉER UN GPX

Cette option va générer un fichier GPX à télécharger pour les GPS par exemple.

OUVRIR DANS L'APPLICATION

Cette option va générer un QR-code à scanner avec son smartphone via l'app "NodeMapp Bike".



2.2 Je me repère sur le réseau

Pour s'orienter sur le réseau, il faut suivre les balises vertes bien caractéristiques. Ces dernières ont un format standardisé pour l'ensemble de la région wallonne et renseignent les numéros de points-noeuds à suivre.

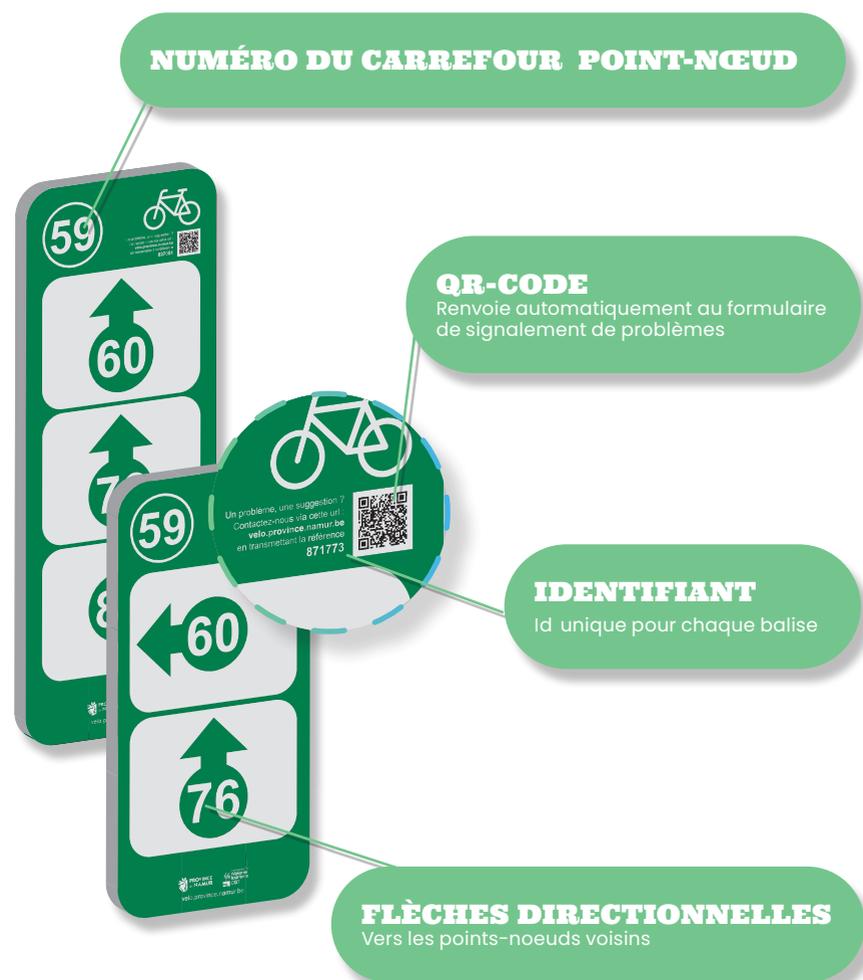
Guidage GPS

Grâce aux nouvelles technologies, il existe désormais la possibilité d'être guidé, comme avec un GPS de voiture. La version premium de "NodeMapp Bike" le permet.



Les balises “point-noeud”

Ces balises présentent, en haut à gauche, le numéro de carrefour point-noeud et, au centre, des flèches associées aux numéros des points-noeuds voisins. La grande majorité de ces balises contiennent 2 ou 3 flèches directionnelles.



Les balises de rappel

Ce sont les balises les plus nombreuses. Elles indiquent les directions entre chaque carrefour point-noeud. Elles ne contiennent qu'une seule flèche directionnelle.



Les balises spécifiques

Ces balises ne respectent pas un format standardisé hormis la couleur. Ce sont des balises spécialement dessinées pour aider l'utilisateur à s'orienter (traversées dangereuses, obligation de descendre du vélo, franchissement d'un obstacle particulier, etc.)



3. SIGNALER UN PROBLÈME SUR LE RÉSEAU



3.1 Quels types de problèmes rencontre-t-on ?

Les problèmes sur le réseau sont nombreux et variés (balises démontées, illisibles, abîmées ou disparues du fait d'un accident, de l'usure ou du vandalisme, balises cachées par la végétation, poteaux renversés, fléchage prêtant à confusion, état de la voirie insuffisant, ...).

Voici quelques exemples caractéristiques de problèmes à nous signaler impérativement.



ITINÉRAIRE INACCESSIBLE

Voirie en mauvais état (revêtement fortement dégradé, présence excessive de boues)



Problèmes de fût/balises



3.2. Comment signaler un problème ?

Pour assurer la maintenance du réseau, notre équipe travaille quotidiennement à **résoudre les problèmes** qui apparaissent sur les plus de 2.000 km de voiries balisées. Tous ces problèmes peuvent nous être signalés très facilement.

Les principales informations à nous communiquer

Il y a 3 paramètres essentiels à nous communiquer dans un signalement de problème : la **localisation**, la **description** (ou l'explication) du problème et la ou les **photo(s) du problème**.



A noter que le volontaire dispose d'un accès direct à notre plateforme de gestion cartographique pour nous signaler les problèmes.
Voir «4. Être volontaire du réseau»

Le formulaire de signalement de problèmes



NOTRE FORMULAIRE

sur notre site web : www.velo.province.namur.be

ID DU PANNEAU

Chaque balise présente un identifiant unique et correspond à une localisation bien précise. Lorsque vous nous renseignez ce numéro d'identifiant, nous savons où est censée se trouver la balise.

suggestion ?
via cette url :
www.velo.province.namur.be
et la référence
871773



Informations

Nom du détecteur

Numéro de téléphone

Adresse email

Notification

Type de route

Type de problème

ID du panneau

LOCALISATION

Même si l'identifiant de la balise nous est communiqué, le système impose de cliquer sur la carte pour localiser le problème.

Cliquez pour indiquer un emplacement

Explication

Annexe

Annexe

Annexe

Je consens à ce que la Province de Namur stocke les informations que je lui ai soumises afin de répondre

RGPD

✓ Envoyer

EXPLICATION

Soyez concis mais précis pour nous faciliter l'intervention qui suivra.

ANNEXE

Nous vous invitons à joindre une ou plusieurs photos. Cela nous aidera beaucoup dans l'intervention. L'idéal est de nous transférer une photo du problème dans son environnement et une photo plus détaillée.

RGPD

Nous respectons le règlement sur la protection des données personnelles, vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Elles nous sont utiles pour pouvoir communiquer avec vous concernant le problème que vous nous signalez.

Que se passe-t-il ensuite ?

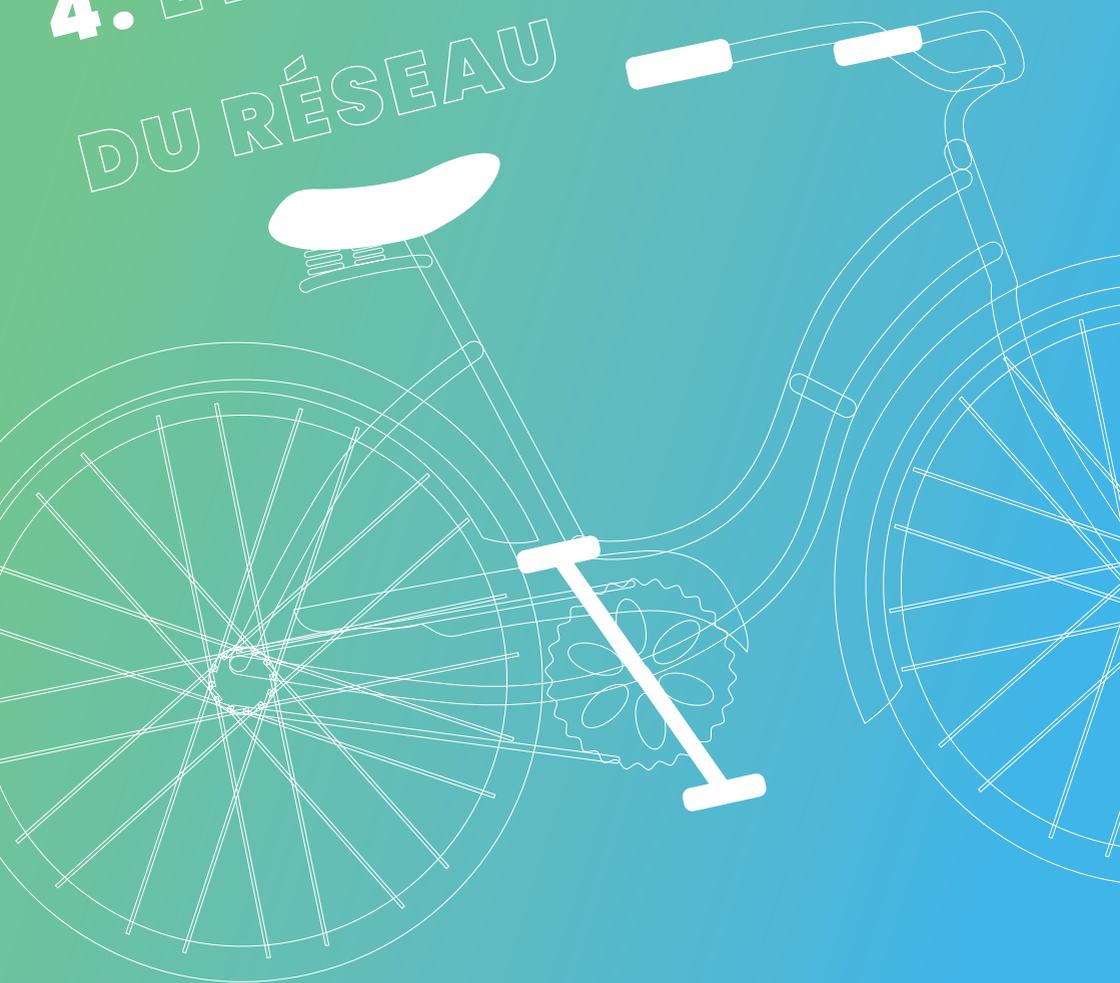
Une fois le signalement envoyé, vous recevrez un mail de confirmation. Il provient de l'adresse mail "noreply@easygis.eu" et sera peut-être dans vos indésirables. Ce mail contient un lien vers la **page de gestion du signalement**. Celle-ci contient une boîte de dialogue nous permettant de vous solliciter pour obtenir des informations complémentaires mais aussi pour vous informer de l'évolution du traitement du problème. A chaque message envoyé, un mail vous sera transmis automatiquement.

Remarque

Sur le terrain, vous pouvez **scanner le QR-code** présent sur nos balises. Cela vous renvoie directement vers le formulaire avec le **champ "ID"** prérempli. **Attention**, cela ne vous épargne cependant pas de **compléter** le reste du formulaire ni de **localiser** ce dernier.



4. ÊTRE VOLONTAIRE DU RÉSEAU



Pour **gérer ce réseau** déployé sur plus de 2.000 km et comportant près de 11.000 balises, le **volontaire** est un **allié précieux** ! Qu'il soit cycliste aguerri ou simple promeneur, l'appui des volontaires est primordial pour maintenir le réseau des points-noeuds en bon état.

La mission du volontaire consiste à **assurer la veille** d'une ou plusieurs boucles et nous signaler les problèmes rencontrés sur celle(s)-ci.

Le choix de ces boucles à **inspecter annuellement**, une fois dans chaque sens idéalement, se fait en collaboration avec le personnel de la Province de Namur, l'objectif étant de couvrir la totalité des tronçons du réseau.

Nous travaillons avec une plateforme cartographique de gestion nommée **EasyGIS**. Cet outil informatique développé par une société hollandaise permet notamment de faciliter et automatiser la collaboration avec les volontaires qui ont accès en temps réel aux données du balisage (photos du poteau et des balises, statut de maintenance, numéro d'identification).

4.1 Je propose ma candidature

Pour devenir volontaire, rien de plus simple. Rendez-vous sur la page internet prévue à cet effet.



DEVENIR VOLONTAIRE
sur notre site web : www.velo.province.namur.be

Après avoir complété le formulaire, le volontaire est contacté par l'équipe de la Province de Namur pour identifier la ou les boucle(s) sur lesquelles il va veiller.

Pour nous permettre d'attribuer une ou plusieurs boucles au volontaire, on lui demande de nous **renseigner** la ou les **localité(s) souhaitée(s)**. Par défaut, et sauf indication contraire, nous attribuons à chaque volontaire deux périodes d'inspection, une par semestre, ce qui correspond donc à deux inspections annuelles par boucles, une fois dans chaque sens.

Ton aide bénévole étant très utile, nous ne manquerons pas de te récompenser pour te remercier par des petits cadeaux, des surprises...

Tu trouveras [ici un petit document explicatif de la mission du parrain](#).

Convaincu et motivé ? Remplis sans tarder le formulaire ci-dessous

Nom *

E-mail *

Téléphone

Vous souhaitez vous engager à vérifier les tracés sur la/les localité(s) suivantes : *

RGPD *

Je consens à ce que la Province de Namur utilise vos données personnelles à des fins de communication et de suivi de vos contributions.

Je suis un humain

 hCaptcha
Confidentialité - Conditions

ENVOYER

CHOIX DES TRACÉS

Localités et nombre de kilomètres désirés. Ce qui déterminera l'ampleur et l'endroit de la future mission du volontaire.

RGPD

Nous respectons le règlement sur la protection des données personnelles, vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Elles nous sont utiles pour pouvoir communiquer avec vous concernant le problème que vous nous signalez.

Après cette étape préalable, le volontaire recevra un mail avec un nom d'utilisateur (généralement son nom de famille) et devra choisir son mot de passe pour accéder à la plateforme cartographique EasyGIS.

NOREPLY@EASYGIS.EU

Attention, selon le système de messagerie du volontaire, il se peut que le mail se perde dans les SPAM

Boîte de réception x

Votre inscription à EasyGIS

EasyGIS <noreply@easygis.eu>
À moi

[Traduire en français](#)

EasyGIS

Chère Madame, Cher Monsieur Pwouineud,

Nous vous remercions pour votre inscription à EasyGIS. Votre nom d'utilisateur est le suivant:
marcel

Via le lien suivant, vous pouvez générer le mot de passe de votre choix.
[Choisir le mot de passe](#)

Sincères salutations.

EasyGIS

*** Ceci est un email généré automatiquement. Vous ne pouvez pas répondre à cet email.

Répondre Transférer

NOM D'UTILISATEUR

C'est à cet endroit que le volontaire découvre son nom d'utilisateur qui lui servira dans EasyGIS

CHOISIR LE MOT DE PASSE

Le volontaire doit cliquer sur ce bouton pour paramétrer son mot de passe.

Nouveau mot de passe

Nouveau mot de passe:

Répéter le mot de passe:

Sauver Annuler

4.2 Je découvre la plateforme EasyGIS

The screenshot shows the EasyGIS web application interface. A red arrow points to the 'Tours' button in the left sidebar, which is highlighted with a green callout box. Below this, another red arrow points to a map showing assigned clusters, with a green callout box. At the bottom, a red arrow points to a table listing tours, with a green callout box.

BOUTON «TOURS»
Accéder à la page contenant tous les tours assignés au volontaire

CARTE
Elle contient les clusters assignés au volontaire.

LISTE
Liste cliquable des tours assignés pour obtenir le détails de ceux-ci

Le réseau est subdivisé en **“clusters”** (= boucles fermées) qui, associées à une période d’inspection, forment des **“tours”**. Ce jargon est spécifique à la plateforme EasyGIS.

Chaque volontaire se voit attribuer un ou plusieurs de ces tours. Pour rappel, il y a **deux périodes d’inspection** par an, une par semestre. Par défaut, chaque volontaire se verra donc attribuer deux tours, un par période d’inspection (= semestre).

Les informations relatives à ces tours sont accessibles en cliquant sur l’onglet “Tours” dans le volet de gauche. Sur cette page, le volontaire a un aperçu cartographique de ses clusters (boucles). En-dessous se trouve la liste des tours à inspecter. En cliquant sur un de ces tours, le volontaire accède alors aux détails de celui-ci.



La page «tour d'inspection»

L'ONGLET «TOUR»

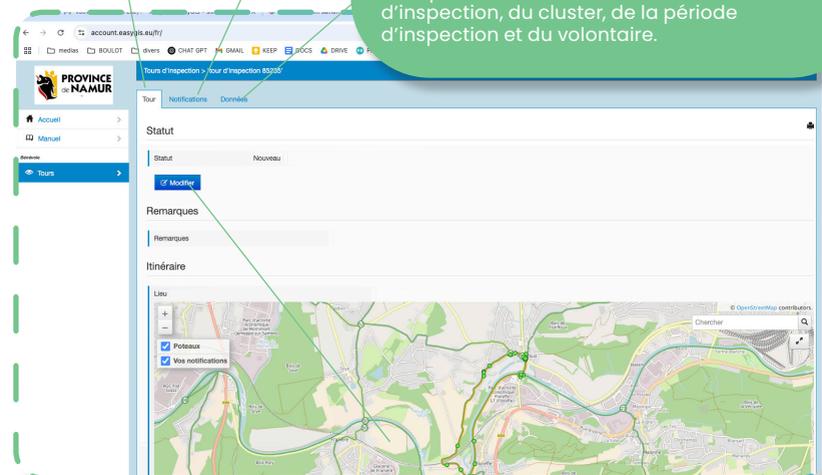
la page principale avec un aperçu du balisage existant et son statut en temps réel.

L'ONGLET «NOTIFICATIONS»

Liste les différents signalements déjà envoyés par le volontaire.

L'ONGLET «DONNÉES»

Récapitule les informations du tour d'inspection, du cluster, de la période d'inspection et du volontaire.



LE BOUTON «MODIFIER» LE STATUT

Il permet de changer le statut de votre mission d'inspection : En cours / Terminée / Pas possible.

LA CARTE

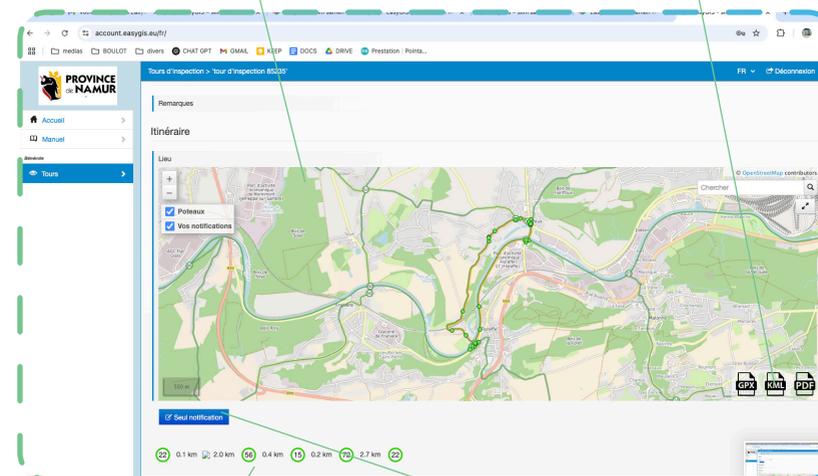
On y trouve la boucle concernée par le tour d'inspection, ainsi que des points relatifs au balisage.

Les couleurs de ces points représentent l'état du balisage en temps réel

● en ordre / ● pas en ordre.

LES OPTIONS D'EXPORT

Ils permettent d'exporter la carte en différents formats selon le besoin : GPX et KML pour importer sur les GPS ou logiciels de cartographie, et PDF pour faire une impression papier par la suite.



LA SUITE DES POINTS-NEUDS

LE BOUTON «SEUL NOTIFICATION»

Il permet au volontaire d'encoder une notification qui n'est pas liée à une balise (voirie en mauvais état, problème sur l'itinéraire, ...).

4.3 Je prépare mon tour d'inspection

Ça y est, tout est en ordre. Il ne reste qu'à se mettre en selle et à inspecter mon tour ! Enfin presque, pour une inspection correcte, l'idéal est de préparer sa sortie de terrain. Nous conseillons aux volontaires de se munir de l'équipement suivant.

Le matériel de sécurité

Outre un casque pour votre sécurité, nous vous invitons à faire en sorte d'être visible à tout moment, en portant par exemple une veste fluo. Il ne faut pas oublier qu'un volontaire est amené à s'arrêter en bord de voirie, et s'expose donc au danger.

L'étiquette de guidon

L'étiquette de guidon est un petit accessoire bien utile pour se rappeler la liste des numéros à suivre. Ces étiquettes sont disponibles gratuitement dans les maisons du tourisme et peuvent être demandées à notre équipe de la Province de Namur.

Un smartphone

Ce dernier permet au volontaire de nous signaler un problème directement sur place. Il peut en outre servir de GPS. Mais surtout, il vous permettra de photographier le problème.

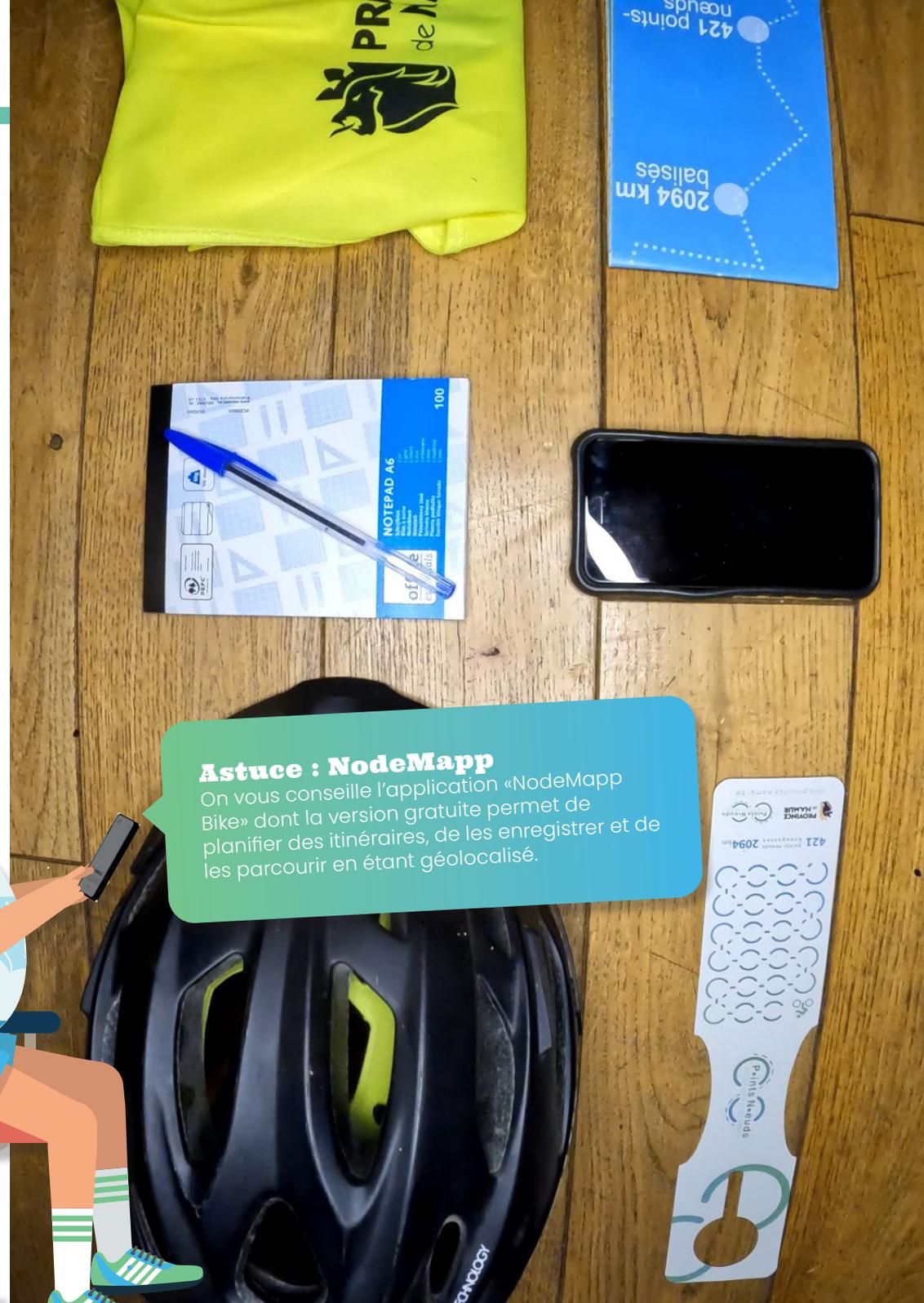
Le bloc-notes

Un bloc-notes et un bic (ou un crayon) sont des indispensables pour décrire les problèmes constatés, et sera d'autant plus utile si le smartphone tombe en panne.



Astuce : NodeMapp

On vous conseille l'application «NodeMapp Bike» dont la version gratuite permet de planifier des itinéraires, de les enregistrer et de les parcourir en étant géolocalisé.

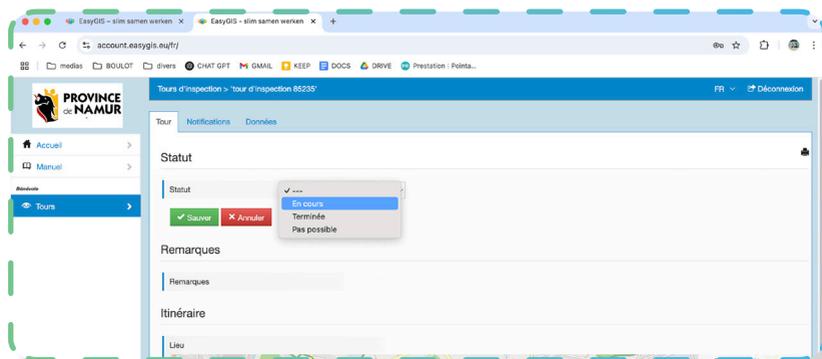


4.4 Je modifie le statut de l'inspection : "En cours"

Le (ou les) tour(s) que vous devez inspecter est (/sont) encodé(s) dans la plateforme EasyGIS.

Dès que vous en avez pris connaissance, nous vous invitons à modifier son statut en cliquant sur "Modifier" et en choisissant "En cours" dans la liste déroulante.

Vous êtes dès lors bien conscient de la tâche qui vous a été confiée et cela vous évitera des mails de relance vous rappelant de réaliser l'inspection.



4.5 Je commence l'inspection

Il y a autant de manières d'inspecter le réseau que de volontaires, cependant voici l'approche qui nous semble la plus optimale.

Il faut commencer par choisir un point-noeud de départ qui sera également celui de la fin de l'inspection de la boucle. Attention, il faut être **attentif** aux **deux sens de circulation** de la boucle, l'idéal étant de la parcourir dans un sens, puis dans l'autre.

Ne roulez pas trop vite, restez en sécurité, prenez le temps de bien observer le balisage. Si vous ne connaissez pas bien l'itinéraire, n'hésitez pas à vous repérer avec l'application NodeMapp qui vous géolocalisera, mais essayez au maximum de vous en passer pour vérifier si le balisage est correctement implanté du point de vue de l'utilisateur du réseau.

Il existe quelques «classiques» lorsque l'on parcourt un réseau de ce type à la recherche d'éventuels problèmes à signaler. L'attention du volontaire sera surtout portée sur la **présence** effective **du balisage** et sur son **état**. Nous vous demandons également d'être attentif à la **numérotation** et à l'**orientation** des **flèches** pour s'assurer qu'il n'y a pas de doutes quant aux choix des voiries à emprunter aux différents carrefours.



4.6 Je signale les problèmes

Il y a 3 paramètres essentiels à nous communiquer dans un signalement de problème : la **localisation**, la **description** (ou l'explication) du problème et la ou les **photo(s) du problème**.



ASTUCE : SIGNALEMENT DE PROBLÈME EN TANT QU'UTILISATEUR

Si l'accès mobile est trop fastidieux via l'application EasyGIS, le volontaire peut utiliser la méthode générale qui consiste à scanner le QR-code présent sur la balise ou aller directement sur notre formulaire de remontée de problèmes. voir chapitre «3. Signaler un problème sur le réseau»



Comment signaler un problème

Afin de nous communiquer les problèmes constatés, il suffit de se connecter sur la plateforme EasyGIS et de se rendre sur la page du tour d'inspection concerné. Le plus confortable est probablement de tout noter sur le terrain et d'utiliser un ordinateur pour transmettre les informations collectées en rentrant après l'inspection.

Néanmoins, il est tout à fait possible de procéder sur place avec son smartphone, connecté à la plateforme EasyGIS en tant que volontaire, ou en utilisant le formulaire de signalement de problème disponible pour tout un chacun.

MÉTHODE 1

Avec le smartphone



MÉTHODE 2

Avec l'ordinateur



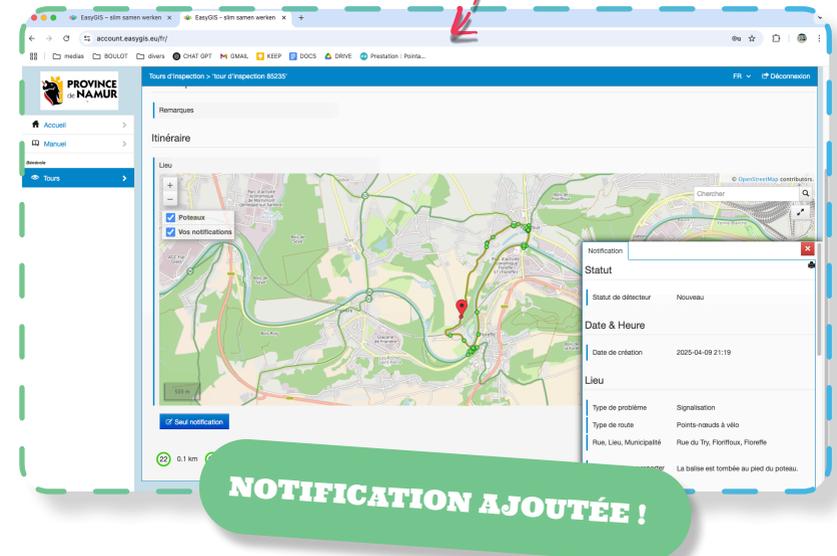
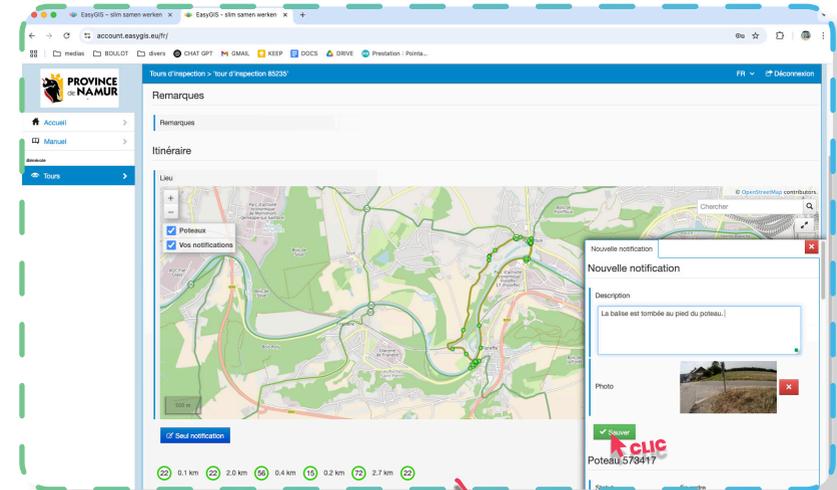
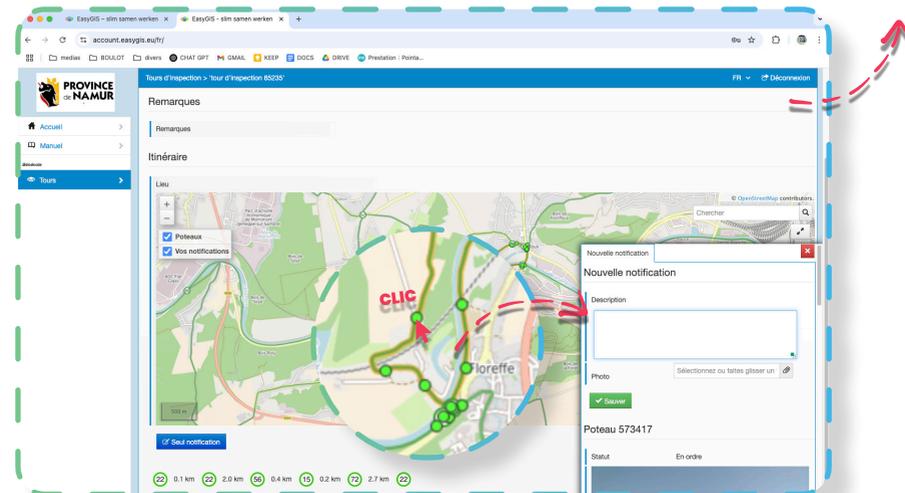
Le problème concerne une balise ou un poteau

Chaque panneau (et le poteau sur lequel il se trouve) est représenté graphiquement sur la carte. Il suffit donc de repérer le point où se trouve le problème à nous signaler.

Si le point est déjà en rouge, inutile de nous le signaler, notre équipe est déjà occupée à résoudre le problème.

Si le point est en vert, cliquez sur celui-ci. Une fenêtre s'ouvre et vous permet de nous notifier le problème. Utilisez la zone de texte "Description" pour nous renseigner les informations collectées et joignez une photo. Attention à ne pas oublier de cliquer sur le bouton "Sauver".

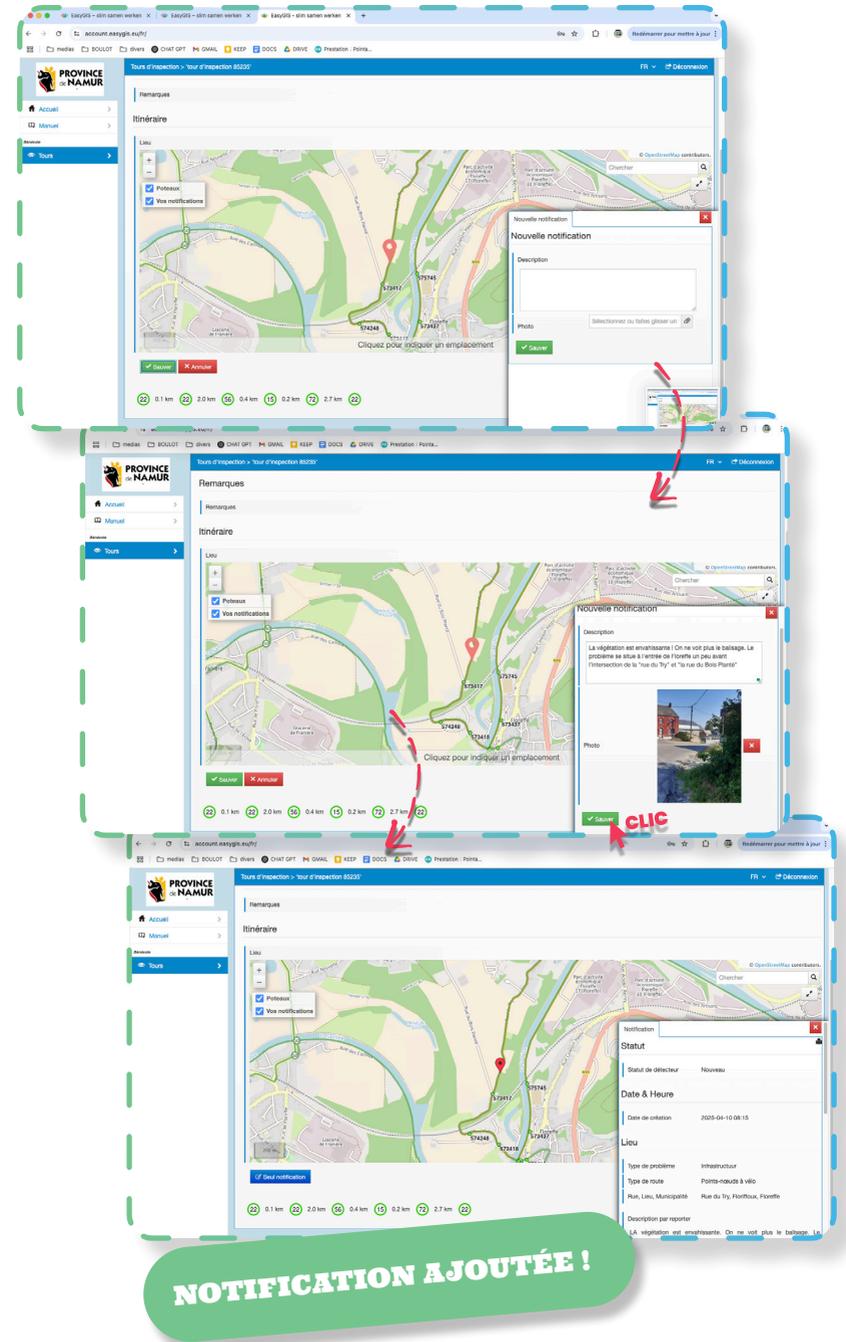
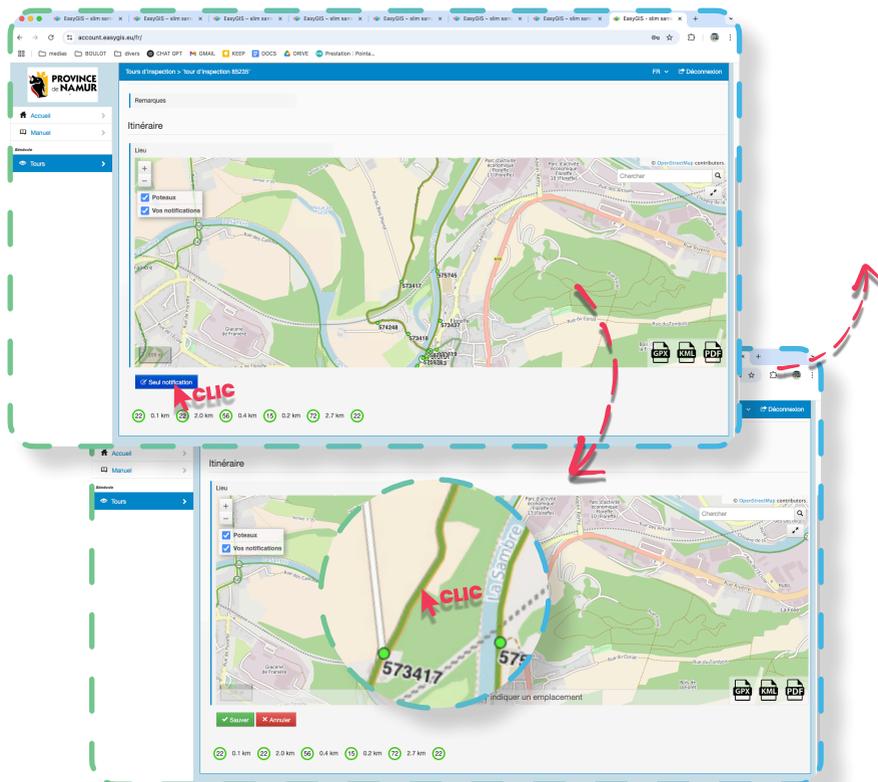
En-dessous de ce formulaire, se trouvent généralement les photos des poteaux et des balises implantées sur le terrain.



Le problème ne concerne pas une balise ou un poteau

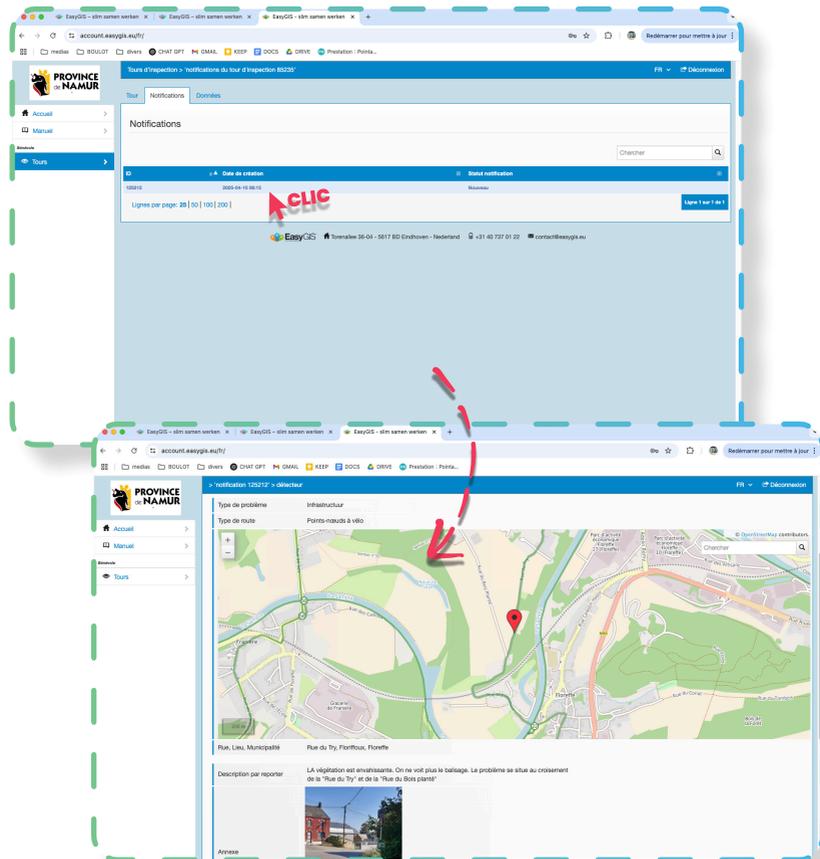
Le problème à signaler peut ne pas concerner le balisage : itinéraire inaccessible, voirie dégradée, présence excessive de boues, suggestion de revoir une liaison, etc. Il faut alors cliquer sur le bouton "Seul notification" et placer la punaise sur la carte puis cliquer sur "Sauver".

Une fenêtre s'ouvre et vous permet de nous notifier le problème. Utilisez la zone de texte "Description" pour nous renseigner les informations collectées et joignez une photo. Attention à ne pas oublier de cliquer sur le bouton "Sauver".



J'accède aux signalements que j'ai transmis

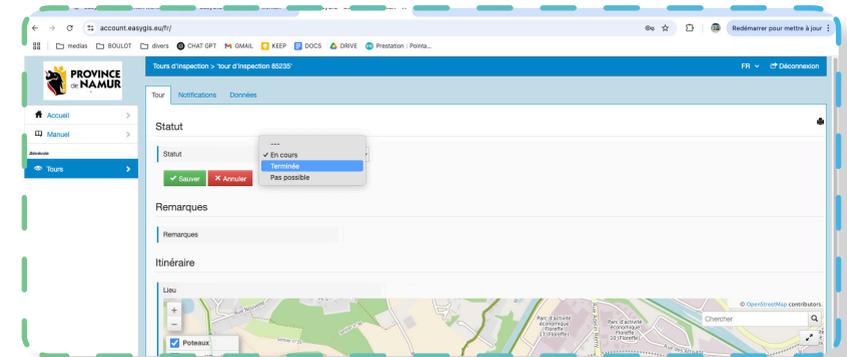
En cliquant sur l'onglet «Notifications», vous avez accès à la liste de tous les signalements que vous nous avez transmis. Cet onglet sera particulièrement utile si vous avez des photos ou des informations complémentaires à nous transmettre sur une notification préalablement envoyée.

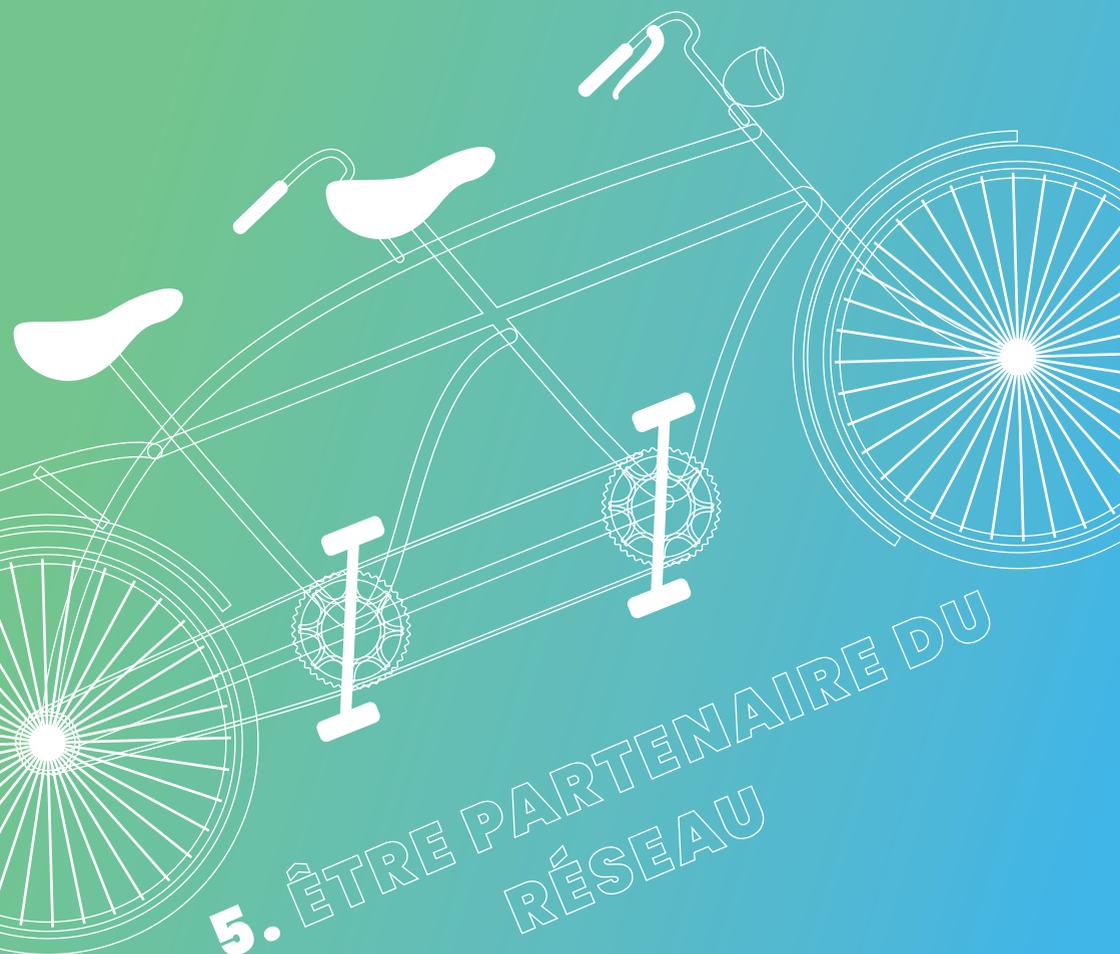


4.7 Je modifie le statut de l'inspection : "Terminée"

Une fois l'inspection terminée et après avoir renseigné tous les problèmes relevés sur le tour, n'oubliez pas de modifier le statut, cela nous informera que vous avez fini l'inspection du tour concerné. Nous en serons automatiquement informés.

Cette action est à réaliser pour l'ensemble des tours attribués et inspectés.





Le réseau cyclable des points-noeuds a été installé par la Province de Namur en collaboration avec et pour différents partenaires dont les principaux sont les communes et les maisons du tourisme. Nous collaborons également avec d'autres partenaires (les 4 provinces voisines, le Commissariat Général au Tourisme et VisitWallonia, le Service Public de Wallonie, les syndicats d'initiatives et offices du tourisme, le Département Français des Ardennes, ...).

5.1 Qui sont les partenaires de la Province de Namur ?

Administrations communales

Les 38 communes du territoire de la Province de Namur sont toutes partenaires en ce qui concerne le réseau des points-noeuds cyclables.

Leurs rôles dans la gestion du réseau points-noeuds sont les suivants :

- Assurer une **veille passive du réseau** et nous informer de tout problème relatif au balisage
- **Collaborer avec la Province de Namur** en ce qui concerne l'évolution du réseau (nouvelles liaisons à installer, liaisons à désaffecter, valider l'implantation des nouvelles balises à installer)
- **Gérer la végétation** susceptible de masquer le balisage
- Gérer les voiries balisées
- Assurer la **promotion du réseau** (généralement, les communes se reposent sur un office du tourisme communal ou un syndicat d'initiative)

Chaque commune peut disposer d'un accès à notre plateforme cartographique. Celui-ci leur permet d'avoir une vue sur la carte du réseau ainsi que sur les données du balisage en temps réel.

De plus, le fait de disposer d'un tel accès facilite grandement la communication entre notre équipe et les communes pour gérer les interventions qui leur incombent.

Enfin, n'ayant aucun frais à déboursier dans la gestion du réseau des points-noeuds cyclables, nous comptons sur leur collaboration active, notamment pour **redresser ou remplacer des fûts endommagés** sur lesquels sont fixées les balises points-noeuds. D'autant que, dans la majorité des cas, ces fûts supportent de la signalétique communale.

Nous comptons également sur elles pour **poser les nouveaux fûts** nécessaires en cas de nouvelle liaison, même si nous privilégions au maximum les fûts et poteaux préexistants.

Maison du Tourisme

Les 6 Maisons du Tourisme en Province de Namur sont toutes partenaires. Leurs rôles concernant le réseau points-noeuds sont les suivants :

- Assurer la **promotion** des points-noeuds
- Nous aider à **motiver** et à **activer** les **volontaires**
- Assurer une **veille passive** du réseau et nous informer de tout problème relatif au balisage
- **Collaborer** avec la Province de Namur en ce qui concerne l'évolution du réseau (nouvelles liaisons à installer, liaisons à désaffecter)

Autres partenaires

Le **Service Public de Wallonie** est également un partenaire indirect du réseau. En effet, en tant que gestionnaire public de voiries, nous sommes amenés à collaborer avec l'autorité régionale pour solliciter leur accord pour la pose de balisage sur les tronçons situés sur route régionales, sur les RAVeL et sur les chemins de halage le long des voies navigables.

Nous communiquons également avec l'autorité régionale pour leur renseigner les problèmes de sécurité ou d'état des voiries, même si le réseau a été implanté de manière à éviter au maximum les grands axes routiers. Il est cependant impossible de ne pas traverser ceux-ci.

Notre réseau est interconnecté avec les réseaux des 4 autres **provinces** de Wallonie, à savoir les Provinces du **Brabant Wallon**, du **Hainaut**, de **Liège** et du **Luxembourg**.

Nous collaborons régulièrement avec nos homologues des autres provinces pour assurer des connexions continues et cohérentes au-delà des frontières administratives mais aussi pour transférer les signalements concernant un territoire voisin. De plus, les équipes des 5 Provinces de Wallonie collaborent régulièrement et activement afin de tendre à homogénéiser nos méthodes de fonctionnement et de gestion.

Enfin, notre réseau comptera bientôt un partenaire supplémentaire puisque le **département** Français **des Ardennes** est en train de développer les points-noeuds sur son territoire avec l'appui de notre équipe namuroise notamment.

5.2 Je veille sur le réseau et signale les problèmes

Tous nos partenaires sont amenés à constater des problèmes, et donc à nous les signaler. Rendez-vous sur le formulaire de remontée de problème de notre site et, pour le détail, sur le chapitre 3 de ce document : **«Signaler un problème sur le réseau»**



SIGNALEMENT DE PROBLÈMES
sur notre site web : www.velo.province.namur.be

5.3 Je collabore grâce à la plateforme EasyGIS

Je demande mon inscription à EasyGIS

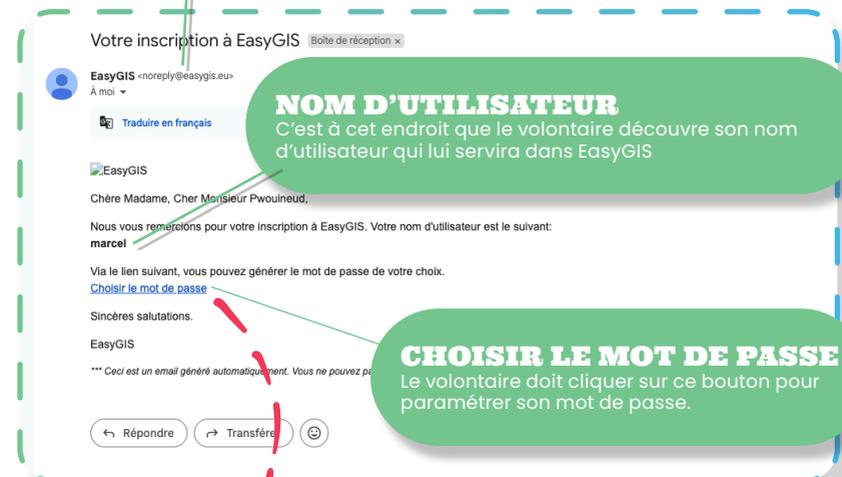
Pour obtenir un accès à notre plateforme EasyGIS, il suffit de nous envoyer un mail en précisant la liste des personnes de votre organisation qui doivent obtenir un accès.

En tant que partenaire communal, il est important de nous signaler qui sera la personne principale qui recevra les mails de notifications des problèmes à résoudre.

Le partenaire recevra un mail avec un nom d'utilisateur (généralement son nom de famille) et devra choisir son mot de passe pour accéder à la plateforme cartographique EasyGIS.

NOREPLY@EASYGIS.EU

Attention, selon le système de messagerie du volontaire, il se peut que le mail se perde dans les SPAM



L'inscription à notre plateforme EasyGIS donne accès aux modules suivants.

Le module «Carte»

En tant que partenaire, vous aurez accès en lecture à l'ensemble des données du balisage en temps réel, y compris leur statut de maintenance

en ordre / pas en ordre.

Le module «Notifications»

En tant que partenaire, vous aurez accès à tous les signalements existants sur votre territoire qui nécessitent une intervention de la commune. Les signalements ne nécessitant pas une intervention de la commune ne sont pas visibles pour les partenaires. Ils sont cependant accessibles depuis le module carte en appliquant le filtre "Statut".

Statut

ID	Année	Mois	Date	Statut	Type de détecteur	Détecteur	Agent	Statut	Résumé	Type de problème	Type de route	Statut de maintenance	Statut de surveillance
100384	2024	04	2024-04-25 09:24	En cours	Panneau	183329	En cours	En cours	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	En cours	En cours
100385	2024	04	2024-04-25 09:24	En cours	Panneau	183329	En cours	En cours	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	En cours	En cours
100386	2024	04	2024-04-25 09:24	En cours	Panneau	183329	En cours	En cours	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	Panneau fissuré / endommagé	En cours	En cours

Statut

Statut de détecteur: En cours

Statut de surveillance: En cours

Date & Heure

Date de création: 2024-04-25 09:24

Lieu

Type de problème: Panneau fissuré / endommagé

Type de route: Points-noeuds à vélo

ID du panneau: R83329

Statut

- Poteaux: En ordre
- Poteaux: Pas en ordre
- Notifications: Actif
- Notifications: Inactif
- Remède



Service Technique du Territoire et de la Transition (ST³P)

Pôle Projets & Infrastructures

Rue Henri Blès 190 C, 5000, Namur

voiries@province.namur.be

velo.province.namur.be



Administration Provinciale de Namur

Rue Henri Blès 190 C, 5000, Namur

info@province.namur.be

province.namur.be

6. CONTACTER L'ÉQUIPE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU



SIGNALEMENT DE PROBLÈMES
sur notre site web : www.velo.province.namur.be



DEVENIR VOLONTAIRE
sur notre site web : www.velo.province.namur.be



NOTRE PLANIFICATEUR
sur notre site web : www.velo.province.namur.be

Points Nœuds

de la Province de Namur

GUIDE DES POINTS-NOEUDS





*Le vrai luxe, c'est de
pouvoir se perdre
sans jamais se tromper
de chemin*



PROVINCE
de **NAMUR**

Maison administrative Provinciale
Rue Henri Blès 190 C
B-5000 Namur
Tél: +32 81 776 700
info@province.namur.be

www.province.namur.be